

3. le SEPRA (1988-2004) : l'existence marginale

« Maintenant je crois en une civilisation plus développée que la nôtre. »

Jean-Jacques Velasco (*Interdit* n° 13, août 1992)

« En se faisant parrainer par Jean-Claude Bourret, en se référant à Hynek, en sollicitant Jacques Vallée, Jean-Jacques Velasco marque désormais son implication dans la mouvance OVNI. »

Robert Roussel (*OVNI : les vérités cachées de l'enquête officielle*, Albin Michel, 1994)

En remplacement du GEPAN, la création d'un Service d'Expertise des Phénomènes de Rentrées Atmosphériques (SEPRA), toujours au sein de la Direction des Systèmes Opérationnels (Département Sciences), est annoncée le 25 novembre 1988. Si le terme « non-identifié » disparaît de l'appellation, le SEPRA revendique malgré tout l'héritage du GEPAN et poursuit l'étude des phénomènes aérospatiaux non-identifiés. En bref, la structure change de nom mais pas de fonction pour l'essentiel. L'équipe demeure réduite à Jean-Jacques Velasco, l'unique permanent, un assistant à mi-temps et une secrétaire. Le Conseil scientifique est définitivement supprimé, le responsable du SEPRA n'ayant plus de compte à rendre qu'à sa hiérarchie.

3.1. Le service d'expertise des phénomènes de rentrées atmosphériques (1988-1999)

« Je consacre un tiers de mon temps à la surveillance des rentrées atmosphériques, un tiers à faire des interventions publiques et médiatiques et un tiers à l'étude des cas d'OVNI. »

Jean-Jacques Velasco (*Nord Éclair*, 19 février 1998)

Les objectifs du service sont partiellement redéfinis, suivant une suggestion de M. Velasco lui-même, si l'on en croit le principal intéressé. Il se trouve à présent chargé du suivi des objets satellisés rentrant dans l'atmosphère en plus du recueil et du pré-traitement des informations concernant les phénomènes aérospatiaux non-identifiés. Dans ce dernier domaine, il a comme mission la collecte, la gestion, le tri et l'expertise des données, l'organisation d'enquêtes approfondies, la mise à disposition des résultats aux laboratoires et organismes de recherche désireux de les utiliser dans le cadre de leurs propres travaux et enfin la coordination éventuelle d'études pluridisciplinaires dans ce domaine¹.

Sa plaquette de présentation énonce que « l'objectif du SEPRA aujourd'hui n'est plus d'engager lui-même des études scientifiques » et que « le résultat de [ses] travaux fait l'objet d'une synthèse transmise au Comité des Programmes Scientifiques du CNES [...], chargé, entre autres missions, de décider de l'engagement de recherches spécifiques »².

Depuis longtemps déjà, les OVNI ne sont plus un sujet de conversation dans le grand public. La croyance en des passages d'extraterrestres sur notre planète a de fait perdu beaucoup d'adeptes. En 1993, seuls 18% des Français admettent leur existence, contre encore 33% en 1982³. Constatons après Wiktor Stoczkowski que « la popularité de certaines croyances modernes est proportionnelle au tapage médiatique que l'on a entretenu autour d'elles »⁴. Pour la France, on peut dater assez précisément la fin de ce tapage à 1980. Le soufflet est aussitôt retombé, se traduisant par « la disparition de la majorité des associations qui s'intéressaient au sujet (on en compte moins de cinq actives en 1981, alors qu'elles étaient près d'une centaine quelques années auparavant). On note le désintérêt général du public pour ce phénomène. Ce désintérêt est né à la suite de l'affaire Franck Fontaine à Cergy-Pontoise. En effet, cette affaire a fait la "Une" de la presse. Le public a tout d'abord cru à cet enlèvement, qui rapidement s'est montré n'être qu'une supercherie. Un "ras-le-bol" général

vis-à-vis du phénomène est apparu et a débouché sur l'effondrement de l'ufologie française, qui était la plus active au monde. »⁵

Durant toute cette période, M. Velasco s'ingénie à assurer la survie de son unité et, mieux, à obtenir la création d'un organisme analogue couvrant l'ensemble de l'Union européenne, dont, du fait de ses états de service dans le domaine, il se verrait bien prendre la direction. Il précise ainsi sa pensée lors d'un entretien réalisé le 18 août 1993 : « J'aimerais honnêtement, et c'est un peu un appel du pied dans ce bouquin, j'aimerais probablement que le SEPRA devienne européen. Parce que j'estime, à l'échelle de notre pays, on a mis en place des structures, cela fonctionne, les informations sont collectées dans de bonnes conditions, on a tout un réseau de collectes d'informations, ça marche. On est donc prêt à intervenir sur n'importe quel phénomène qui peut se produire et susciter une interrogation. Je suis très ouvert sur les phénomènes, pour l'instant, je ne rentre pas dans les détails. Donc, si ça se produit à l'échelle de notre pays, il serait très intéressant de pouvoir faire la même chose à l'échelon européen. Et j'aimerais beaucoup transposer ce qui est fait en France à l'échelon européen. »⁶

Jean-Jacques Velasco vient en effet alors de publier, avec Jean-Claude Bourret dans le rôle de « vecteur publicitaire » (*sic*), *Ovnis, la science avance*, un livre où il laisse déjà assez clairement transparaître sa préférence pour l'hypothèse extraterrestre. Son but avoué est d'agir directement au niveau de l'opinion publique⁷ afin d'obtenir les moyens nécessaires à ses ambitieux desseins.

L'ouvrage, paru en mai, est préfacé par Jean-Claude Ribes, alors directeur de l'Observatoire de Lyon, et lui-même auteur de plusieurs livres soutenant la thèse de l'existence de civilisations extraterrestres, dont un en 1990 avec Guy Monnet, un ancien membre du Conseil scientifique du GEPAN, intitulé *la Vie extraterrestre*. Les deux astronomes y défendent un scénario semblant puisé dans un *pulp* de science-fiction, que M. Velasco⁸ et l'association COMETA reprendront volontiers par la suite : des extraterrestres voyageant à bord d'arches interstellaires pourraient dès à présent être basés à l'intérieur du Système solaire, tapis dans la ceinture d'astéroïdes située entre les planètes Mars et Jupiter, d'où ils lanceraient ensuite à loisir de furtifs « raids » sur la Terre. De là à penser que les petites « machines volantes » dépeintes notamment à Trans-en-Provence ou près de Nancy (affaire de « l'Amarante ») seraient des sondes spatiales envoyées par ces derniers, voilà un pas que notre « Monsieur OVNI », comme il se qualifie lui-même, ne franchira explicitement qu'arrivé au seuil de la retraite.

Auparavant, le 7 novembre 1990, alors qu'une partie de son pays est confrontée à une intense vague d'OVNI, et seulement deux jours après l'observation de masse d'un énigmatique « triangle volant » dans le ciel communautaire, le député belge Elio Di Rupo a déposé au Parlement européen un projet de résolution sur la création d'un Centre européen d'observation des OVNI. Cette proposition sera examinée, à la demande de la Commission de l'énergie, de la recherche et de la technologie (CERT), par le physicien italien Tullio Regge qui rendra son rapport le 2 décembre 1993.

Le document, très succinct, répercute pour l'essentiel les opinions et les souhaits du responsable du SEPRA, le seul organisme officiel civil voué à ce genre d'étude à l'intérieur de l'Union. Dans sa conclusion, Regge ne manque pas ainsi de rappeler qu'« en ce qui concerne l'opportunité d'ouvrir un centre d'observation qui coordonne les observations d'OVNI, il convient de souligner à nouveau que le SEPRA exerce précisément depuis des années une activité de ce type ». Dans ses attendus, le président de la CERT « propose que le SEPRA soit considéré comme un interlocuteur valable en matière d'ovnis dans la Communauté européenne, que lui soit attribué un statut qui lui permette d'effectuer des enquêtes sur tout le territoire communautaire et que les charges supplémentaires susceptibles de découler de la mission élargie du SEPRA soient compensées par le biais d'accords entre le gouvernement français et les autres États membres de la Communauté européenne, de même que directement entre le SEPRA et d'autres instituts ou organisations de recherche existant dans la Communauté européenne, là où la nécessité s'en ferait sentir et avec l'approbation des gouvernements concernés »⁹. Cet « EURO-SEPRA » ne verra finalement jamais le jour, du fait, notamment, d'une ferme opposition de certains eurodéputés britanniques.

Le directeur du SEPRA ne renonce pas pour autant à ses projets internationaux. Du 29 septembre au 4 octobre 1997, le colloque de Pocantico, fruit d'une initiative privée financée par Laurance S.

Rockefeller – un mécène américain fasciné par les OVNI – et organisée par la *Society for Scientific Exploration*, réunit sous la direction de Peter Sturrock un groupe de scientifiques dans le but de dresser un bilan du phénomène, après évaluation des travaux de sept « chercheurs passionnés ». Jean-Jacques Velasco est l'un de ceux-ci. François Louange, à la fois directeur de la société Fleximage – une filiale du groupe EADS spécialisée dans l'analyse d'images satellitaires – et collaborateur de longue date du GEPAN-SEPRA, fait partie de son côté du « jury ». Tout comme le docteur Bernard Veyret, directeur de recherche CNRS au laboratoire de Physique des Interactions Ondes-Matières, à l'École Nationale Supérieure de Chimie et de Physique de Bordeaux, à qui le service « OVNI » du CNES a auparavant confié une expérience en bioélectromagnétisme...

À l'heure du bilan, et bien que la conclusion générale des scientifiques sélectionnés par Sturrock soit qu'aucune des données matérielles invoquées par les intervenants ne démontre la visite d'êtres intelligents extraterrestres sur Terre, le SEPRA est cité comme un modèle à suivre en matière d'organisation de la recherche dans ce domaine...

Dans la foulée, Jean-Jacques Velasco participe, le 18 octobre 1997, à la Première Journée Internationale Ufologique de Drummondville (Canada), organisée par l'émission *Alter Ego Spiritus* (AES), en collaboration avec le groupe ufologique Ovni-Alerte. À cette occasion, selon le journaliste québécois François C. Bourbeau, « Velasco a longuement utilisé le cas du 28 janvier 1994 [dit du « vol AF-3532 », cf. chapitre 17] pour démontrer la réalité physique du problème des OVNI »¹⁰.

En 1998, le directeur du SEPRA rencontre son homologue chilien du *Comité de Estudios de Fenomenos Aéreos Anomalos* (CEFAA), créé l'année précédente. Depuis la création du GEPAN, quelques autres petits organismes officiels d'étude des OVNI ont en effet vu le jour, principalement en Amérique du Sud (Uruguay, Chili, Pérou). À cette occasion, « le président du CEFAA a adressé officiellement au CNES une demande visant à l'établissement d'un accord de coopération entre le CEFAA et le SEPRA. Cette demande n'a pas eu de suite positive à ce jour. »¹¹

Fort du succès d'estime remporté à Pocantico, le directeur du SEPRA tente à nouveau de faire valoir ses vues. En juillet 1999, le mystérieux COMETA (COMité d'Études Approfondies) diffuse un document intitulé « Les OVNI et la défense : À quoi doit-on se préparer ? ». Cette association (loi de 1901), jusque-là inconnue, est composée de personnalités qui « ont, ou ont eu au cours de leur carrière, des responsabilités importantes pour la défense, l'industrie, l'enseignement, la recherche, ou diverses administrations centrales »¹², dont notamment les généraux retraités Denis Letty, le président de l'association, et Bernard Norlain, un ancien directeur de l'IHEDN.

La première partie de ce « rapport », préfacé par l'ancien président du CNES André Lebeau, expose quinze cas – observations rapprochées depuis le sol ou cas aéronautiques – réputés « solides », dont neuf sont français. Ces derniers proviennent majoritairement des archives du GEPAN/SEPRA. La terminologie utilisée tout au long du document est d'ailleurs celle adoptée par ces organismes. La deuxième aborde les méthodes de travail des enquêteurs du CNES, les résultats prétendument obtenus et les diverses hypothèses avancées pour expliquer l'origine du phénomène.

Dans la dernière partie, les auteurs, reprenant les spéculations de Jean-Claude Ribes, qui a par ailleurs rédigé l'une des annexes, s'interrogent sur l'attitude que devrait adopter la Défense et sur les motivations possibles de nos déconcertants Visiteurs : « Ne serait-il pas logique de penser que ces civilisations extraterrestres auraient établi des stations, voire des colonies, dans la ceinture des astéroïdes et pourquoi pas des relais sur la Lune ? [...] Pour l'instant ils ne paraissent pas s'immiscer dans nos affaires, mais il convient de se demander ce qu'ils recherchent effectivement. Veulent-ils envahir la Terre ? La préserver d'une autodestruction nucléaire ? Connaître et conserver le patrimoine que nos civilisations ont créé au cours des siècles ? »¹³.

Le COMETA sollicite dans sa conclusion un développement substantiel du SEPRA, qui pourrait alors, en particulier, « utilement consacrer ses efforts à la formation des journalistes », et émet le souhait que les grands médias puissent « aider à la pédagogie des foules ».

La publication du document – qui simule l'aspect d'un rapport officiel – dans un magazine populaire devait probablement représenter dans l'esprit de ses auteurs un événement d'importance mais il ne semble pas avoir convaincu grand-monde... Si l'un des premiers objectifs poursuivis était de

promouvoir l'action du SEPRA auprès des pouvoirs publics, l'effet obtenu sera à l'inverse des prévisions : « Ce rapport a quelque peu desservi Jean-Jacques Velasco et par conséquent le SEPRA. Ce qui n'était pas du tout le but recherché. Je ne peux pas en dire plus sinon que ce point dérange beaucoup le COMETA... Espérons, toutefois, que l'effet "boomerang" auquel on s'attend des USA puisse enfin donner à terme les résultats escomptés », expliquera Bernard Thouanel¹⁴, le rédacteur en chef du *VSD Hors-Série* où a été publié le dossier.

Les principaux médias restèrent quant à eux à peu près muets à sa sortie et le grand public totalement indifférent. Il faut dire que ses concepteurs rajoutaient des supputations assez paranoïaques, directement importées des États-Unis, à des cas d'observations déjà brandis un nombre incalculable de fois par les « soupouistes ». Le COMETA défend en particulier l'authenticité du crash de Roswell, en se basant sur l'un des ouvrages les moins étayés de la mouvance conspirationniste, *The day after Roswell* du colonel Corso, paru en 1997. M. Corso y explique que les forces armées de l'Oncle Sam auraient récupéré à Roswell une soucoupe volante avec les corps de ses occupants. Depuis 1947, les gouvernements américains successifs dissimuleraient au reste du monde la présence de petits extraterrestres gris sur notre planète. Le rôle personnel de l'auteur aurait été de faire bénéficier les entreprises nationales des avancées technologiques issues de l'étude de la dite soucoupe (transistors, lasers, fibres optiques,...).

Flirtant plus d'une fois avec la « *lunatic fringe* », c'est-à-dire la frange extrémiste des ufologues, partisane de la thèse de complots gouvernementaux, cette initiative du COMETA aura surtout suscité méfiance et dérision.

Un point mérite néanmoins d'être relevé dans ce « rapport » : nos généraux en retraite n'y présentent aucun cas impliquant des militaires postérieur à la création du GEPAN. Ces 21 années successives de vide « ovniesque » pour la Défense nationale ne les empêchent pas de prétendre que des OVNI croisent au-dessus de nos têtes et qu'il faut peut-être se préparer à s'en défendre. Nous sommes dès lors face à l'alternative suivante : soit ces hauts gradés dissimulent des cas d'observation pour cause de secret militaire, un *cover-up* qu'ils dénoncent pourtant chez leurs homologues américains, soit l'Armée n'a détecté durant cette période aucun OVNI présentant une menace dans notre espace aérien...

Selon Jean-Pierre Petit, « sur le plan social, l'opération COMETA sera très coûteuse pour tous les membres de l'équipe ». En mars 2006, le général Letty se disait désabusé, précisait que « l'association COMETA est en sommeil » et ne pourrait être réactivée que sur demande expresse du... GEIPAN, et à condition « qu'il y ait des faits qui justifient la reprise d'une action »¹⁵.

Pour le chef du SEPRA, ce sera un nouveau coup d'épée dans l'eau.

C'est alors qu'une affaire née deux ans auparavant va entraîner un nouveau soubresaut dans la déjà longue histoire du service « OVNI » du CNES...

En octobre 1997, un ufologue amateur par ailleurs ouvert aux thèses exotiques, Robert Alessandri, publiait dans une obscure revue un travail critique solidement argumenté sur l'observation de masse du 5 novembre 1990, qui agitait toujours le petit monde de l'ufologie. Il y analysait tout à la fois les témoignages engendrés par la rentrée dans l'atmosphère d'un morceau de fusée *Proton* et la gestion médiatique de l'évènement par les ufologues, SEPRA en tête. Il mettait à cette occasion en évidence différentes erreurs susceptibles de faire douter de l'expertise de ce service pourtant dédié aux rentrées atmosphériques. M. Alessandri égrenait malencontreusement sa démonstration limpide de quelques mots qui seront considérés par la justice, saisie à titre privé par M. Velasco, comme des « imputations diffamatoires et expressions injurieuses » à son égard. Notons que le montant de sa condamnation sera en grande partie payé par les dons de nombreuses personnes solidaires de cet ufologue vivant alors du RMI, après que le directeur du SEPRA ait fait saisir ses maigres économies.

Cet épisode peu glorieux aura toutefois pour conséquence de porter à la connaissance de l'administration du CNES certains errements du SEPRA dans son principal domaine d'activité (cf. chapitre 8)...

3.2. Le service d'expertise des phénomènes rares aérospatiaux (2000-2004)

« *Nous avons, nous, la preuve qu'évoluent dans notre espace des objets matériels qui échappent à notre contrôle.* »

Jean-Jacques Velasco (*L'Ardennais*, 4 octobre 2000)

« *Au CNES, je travaille sur des phénomènes rares aérospatiaux, je ne travaille pas sur des OVNI. Là je vous parle d'OVNI, c'est-à-dire d'objets qui sont mesurés, qui sont constatés par des détections radar.* »

Jean-Jacques Velasco (France Inter, 27 avril 2004)

« *Une activité de veille et de récolte des témoignages n'est pas choquante si elle est effectuée avec sérieux.* »

Arnaud Benedetti, directeur de la Communication du CNES (*Ciel & Espace* n° 409, juin 2004)

« *Une personne au CNES suit de manière très officielle les phénomènes des OVNI. [...] Un jour, les pouvoirs publics ont demandé au CNES d'archiver et de rassembler ces informations, de réaliser une banque de données et de signaler d'éventuels éléments intéressants. Le CNES considère n'avoir rien trouvé de particulier à communiquer. Nous continuons notre travail. La personne qui s'en occupe a des convictions personnelles et elle s'est exprimée sur le sujet à titre personnel. Elles n'engagent pas le CNES. Je suis pour la liberté d'expression, dès lors que cette personne précise qu'elle prend la parole en son nom personnel et que la qualité de son travail n'est pas remise en cause. J'ai constaté cette polémique. Nous allons instaurer un Conseil scientifique qui sera garant de la qualité du travail et de la communication de l'information.* »

Yannick D'Escatha, Président du CNES (*Les Jeudis du CHEAr*, septembre 2005 [interview datée de 2004])

« *À la tête du SEPRA, ma démarche a toujours été scientifique, validée par le CNES. Pour parvenir à ma conclusion, je n'ai retenu que les faits établis, c'est-à-dire les éléments physiques que sont les cas aéronautiques visuels radar.* »

Jean-Jacques Velasco (*L'Union de Reims*, 16 octobre 2005)

Le service dirigé par M. Velasco survit à ces révélations mais devient opportunément, à partir du 12 décembre 1999 (ou de février 2000 selon les sources), le Service d'Expertise des Phénomènes Rares Aérospatiaux, sans que la raison d'une telle modification ne soit explicitée par le CNES, qui ne diffusera aucun communiqué de presse. Sur le site officiel de l'agence, le sigle signifie d'ailleurs plutôt désormais Service d'Études des Phénomènes Rares Atmosphériques... ou encore Service d'Expertise des Phénomènes Rares Atmosphériques, d'après son propre responsable¹⁶ !

Il faut dire que ce service semble avoir toujours été lui-même un objet non-identifié au sein du CNES. Rappelons que pour M. Velasco lui-même, dans son livre de 1993, le SEPRA était alors précisément le Service d'Études des Phénomènes de Rentrée dans l'Atmosphère... En proie à des mutations incontrôlées, il s'est même transformé à l'occasion en Service d'Expertises de Traitement des Phénomènes de Rentrées Atmosphériques (SETRA)¹⁷, en Service d'Exploration des Phénomènes Rares¹⁸, en Centre Régional d'Étude des Phénomènes Rares Aérospatiaux (CEPRA)¹⁹, voire en SERPA sous la plume de journalistes distraits !... Selon Claude Poher, le CNES aurait même un temps envisagé de lui redonner son ancien nom de GEPAN.

En tout état de cause, cet habile changement de dénomination libère prudemment ses dirigeants de toute responsabilité formelle en matière d'expertise de phénomènes de rentrée atmosphérique, événements à l'origine de multiples désagréments pour le responsable du SEPRA (cf. chapitre 8)...

Mais, à l'aube du XXI^e siècle, le service reste dans la tourmente et son existence, depuis longtemps quelque peu fantomatique, se trouve à nouveau directement menacée. Les critiques émanent pour partie de l'intérieur même de l'établissement public. En 2001, face à cette situation, le directeur général du CNES, Gérard Brachet, confie à la société Fleximage une mission d'audit du SEPRA²⁰. Selon son PDG, François Louange, Gérard Brachet constatait lors de la commande de l'audit « que ce service ne tournait pas rond, qu'il ne s'entendait pas avec les relations publiques et qu'il y avait des pressions de partout pour le supprimer »²¹.

On ne s'étendra pas sur le choix d'un auditeur qui apparaît à la fois comme juge et partie. Normalement, un audit est confié à un tiers réputé impartial. Il vise en effet à évaluer, de façon indépendante et objective, une activité et à formuler des recommandations sur la conduite à tenir pour l'avenir de ladite activité. Or, Fleximage est parallèlement chargée d'expertiser les documents audiovisuels recueillis par le SEPRA. M. Louange, passionné d'ufologie, est aussi notamment l'auteur de la dernière Note Technique du GEPAN publié par le CNES...

Le directeur de Fleximage remet son rapport, long de quelque 150 pages, au début de l'année 2002. L'activité du SEPRA y est résumée en une trentaine de graphiques. Les avis de trente-trois personnalités – scientifiques, militaires, journalistes et élus – sur ce service et plus largement sur le problème OVNI sont résumés dans la seconde partie, les comptes-rendus d'entretiens étant fournis en annexe.

Le SEPRA a donc pour tâches principales la collecte des témoignages sur le territoire français (vingt à cinquante procès-verbaux par an), la réalisation d'enquêtes sur le terrain (une à deux par an), l'octroi de cours et de conférences en faveur de la Gendarmerie ou de l'Aviation Civile, la prise en charge des rapports avec le public (appels entrants), le suivi de l'actualité dans le domaine et l'alimentation d'une base de données (contrat externe), à quoi s'ajoute quelques tâches annexes, pour un nombre d'équivalents plein temps de 1,5. Les relations du SEPRA avec les autres services du CNES se limitent pour l'essentiel à des demandes de données sur les éléments orbitaux de satellites artificiels et sur les lâchers de ballons.

L'audit s'appuie, par définition, sur l'avis des personnalités retenues : « cette revue d'arguments, en faveur ou en défaveur de la poursuite de l'activité du SEPRA et de son éventuelle réorientation, repose principalement sur une série d'entretiens avec des personnalités françaises représentatives de toutes les tendances ». Toujours selon le directeur de Fleximage, « l'objectif de ces entretiens était de recueillir de façon neutre l'opinion de chacun sur le sujet, tant sur le fond (intérêt d'étudier les témoignages de PAN) que sur la forme (rôle du CNES et organisation du travail), en recherchant la plus grande diversité d'opinions représentatives ».

La sélection opérée par M. Louange cadre pourtant fort mal avec la représentativité et la neutralité affichées. On y retrouve en effet notamment Yves Sillard, le créateur du GEPAN au sein de l'établissement et futur président du comité de pilotage du GEIPAN, et André Lebeau, ancien président du CNES impliqué dans le rapport « COMETA ».

Parmi les militaires, fort nombreux, pourraient d'ailleurs se trouver un (ou des) membre(s) du COMETA, certains n'ayant en effet pas révélé leur identité. Le doute est d'autant plus permis que la personne censée représenter la Direction Générale de l'Aviation Civile (DGAC), Marc Angee, entretient des relations privilégiées avec Jean-Jacques Velasco²², avec qui il partage les mêmes convictions personnelles sur l'origine extraterrestre des OVNI.

Le monde scientifique est représenté par trois membres du CNRS et un du CEA, René Pellat, ancien membre du Comité scientifique du GEPAN.

Les médias sont représentés par trois journalistes de télévision (TF1, France 2, France 3) et par un de la presse écrite (*Le Figaro*). Ce dernier, Fabrice Nodé-Langlois, publiera ensuite dans le grand quotidien national un article intitulé « Ovnis : l'État doit y consacrer plus de moyens ».

La société civile est pour sa part représentée par le seul député-maire de Ramonville Saint-Agne. Accessoirement, cette petite ville qui jouxte le pôle toulousain du CNES constitue le lieu de résidence du directeur du SEPRA.

Sans surprise aucune, la plupart de ces personnalités estiment que le SEPRA doit continuer à exister, ne serait-ce que parce subsisterait encore une demande du public à ce sujet. Pour M. Pellat, « il vaut mieux assurer une activité modeste sur le thème des ovnis plutôt que de laisser se développer toutes sortes de rumeurs »²³. Le président du CNRS, Gérard Mégie, y verrait pour sa part également un intérêt scientifique, de nombreux phénomènes atmosphériques restant mal compris...

François Louange recommande en conséquence de poursuivre et de développer l'activité du SEPRA pour des raisons « civiques » et « scientifiques ». Il invite à accroître les moyens matériels et humains du service, en portant son budget annuel à 140 000 € et son personnel à trois membres permanents. Il conseille également d'élargir cette activité à une dimension européenne...

M. Louange souligne « le devoir de l'État de fournir des réponses officielles aux interrogations du public et des médias au sujet des PAN, en évitant ainsi de laisser le champ entièrement libre aux irrationnels... ». Le CNES doit communiquer plus et mieux sur le sujet. Pour cela, « le service général de la COM du CNES doit disposer de réponses toutes prêtes pour faire face aux questions sur les PAN, en renvoyant selon les cas vers une publication ou le site Internet du SEPRA [...], régulièrement mis à jour et fournissant un accès partiel à la base de données. » Le service est ainsi appelé à produire de nouveaux documents pédagogiques à destination du public, chose qu'il n'a plus fait depuis de très longues années.

L'établissement doit pouvoir faire face à une affaire similaire à celle du 5 novembre 1990 : « en cas d'événement exceptionnel, provoquant un afflux inhabituel de demandes sur les PAN, la procédure d'urgence du service général de la COM du CNES pourra être actionnée, dans la mesure du possible, en étroite collaboration avec le SEPRA et ses laboratoires et experts associés ». Dès lors, « des interviews bien préparées permettront, le cas échéant, de diffuser sur les médias audiovisuels un message clair et unique allant dans le même sens ». Il apparaît en effet évident « qu'à partir du moment où la décision sera prise de maintenir le SEPRA ou de le renforcer, suivant les recommandations de cet audit [...], le discours sur les PAN vers l'extérieur du CNES devra être clair et unique ».

En plus d'une meilleure communication avec le public, le patron de Fleximage préconise aussi le rattachement direct, sur le plan hiérarchique, du SEPRA à la Direction, la mise en place d'un comité de pilotage et la restitution de l'acronyme GEPAN pour le désigner. Ces dernières recommandations referont surface quelques années plus tard, à l'occasion de la crise suivante, fatale cette fois pour le SEPRA. Pour l'heure, le rapport « Louange » est mis sous le boisseau, le successeur de Gérard Brachet au poste de directeur général se montrant plus franchement sceptique sur le rôle de ce service, sans toutefois aller jusqu'à le supprimer.

Jean-Jacques Velasco, soutenu par les conclusions positives de son ami François Louange, parvient une fois de plus à repousser la fermeture de son service...

Les 9 et 10 mars 2002, on peut le retrouver au dixième symposium de Saint-Marin (San Marino) sur les OVNI, organisé par une association d'ufologues italiens, dont le thème est « OVNI, Ufologie et reconnaissance institutionnelle ». Il y énonce une fois de plus les remarquables et troublants résultats scientifiques auxquels il est parvenu à un public tout acquis à sa cause. Il y suggère aussi que l'Agence Spatiale Européenne (ESA) assume la responsabilité de créer l'infrastructure d'un éventuel centre de recherche européen sur les OVNI, concédant que le SEPRA n'en a pas la possibilité et qu'il serait de toute façon très difficile d'étendre le modèle français aux autres pays du Vieux continent.

À l'approche d'une retraite bien méritée, et toujours soucieux d'assurer la pérennité de sa structure²⁴, le directeur du SEPRA entend présenter désormais les résultats des travaux engagés par le CNES sur les phénomènes aérospatiaux non-identifiés à l'Académie des sciences.

Après l'échec de cette ultime tentative de reconnaissance, il fait paraître en avril 2004 un deuxième ouvrage en forme de bilan, au titre désormais dépourvu d'ambiguïté, *Ovnis : l'évidence*, en collaboration avec le photographe et journaliste Nicolas Montigiani. Ce dernier est déjà l'auteur d'un

livre sur le phénomène des agroglyphes (*crop circles*), qui résulteraient selon lui de tests d'armes à micro-ondes réalisés par l'armée britannique... D'après le sociologue Jean-Bruno Renard, leur éditeur, Carnot, qui a acquis une notoriété certaine en publiant *l'Effroyable imposture* de Thierry Meyssan, s'est spécialisé « dans des ouvrages à caractère documentaire qui cherchent à faire passer une révélation fracassante »²⁵. Ici, la révélation en question tient à l'affirmation que l'origine extraterrestre des OVNI est « scientifiquement fondée » et à la « corrélation indiscutable [...] entre leurs manifestations, nos essais et nos sites nucléaires ». En fait, l'idée n'est pas vraiment nouvelle puisque le COMETA, en particulier, se basant sur des documents américains déclassifiés, soutenait déjà que les installations nucléaires sont surveillées par des OVNI, et que leur étude y est poursuivie par les militaires et les services de renseignements.

Pour Jean-Jacques Velasco et son co-auteur, « tout se passe comme si une ou plusieurs entités intelligentes surveillaient nos "progrès" du côté des armes destructrices », ce qui expliquerait non seulement l'apparition des premiers rapports d'OVNI peu après l'explosion d'Hiroshima mais aussi leur quasi-disparition depuis 1998 (?), date des derniers essais nucléaires souterrains...

À la fin du mois de mai, quelques semaines seulement après la parution de l'ouvrage, le magazine *Ciel & Espace* révèle que le SEPRA a finalement été supprimé, conséquence somme toute prévisible de la baisse continue d'activité du service et d'une situation depuis longtemps difficile au sein de l'agence spatiale française.

C'est alors que survient un petit coup de théâtre. Le directeur de la Communication Externe, de l'Éducation et des Affaires Publiques du CNES, Arnaud Benedetti, confirme le 27 mai que, suite à une réorganisation générale, « il n'existe plus de service intitulé SEPRA »... depuis déjà le 1^{er} janvier 2004 !²⁶ L'étude des PAN serait désormais assurée par une cellule de veille directement rattachée au directeur adjoint du Centre Technique de Toulouse. Devenu simple « chargé de mission », M. Velasco y poursuivrait son activité antérieure sans autre changement notable.

La situation ressemble à une mise au placard du « Monsieur OVNI » en liaison directe avec sa dernière publication personnelle. Le directeur de la communication estime de fait nécessaire de déclarer qu'« aucun des cas collectés par le SEPRA ne permet de valider une hypothèse non rationnelle. Nous ne cautionnons aucune interprétation. Ce livre ne nous engage pas »²⁷.

Un « comité de pilotage », prévu depuis le rapport « Louange », est annoncé pour réorganiser l'activité avant la fin de l'année 2004... de préférence dans un autre cadre que le CNES. À ce moment, tout laisse à penser que celui-ci cherche désormais un moyen de se débarrasser discrètement mais définitivement de son encombrante et stérile mission d'étude des témoignages d'OVNI. M. Benedetti avance qu'« on peut imaginer que le recueil de données sur la partie spatiale reste au CNES, tandis que la partie interprétation pourrait être confiée à une structure *ad hoc* »²⁸.

En 2001, l'audit avait déjà révélé la préférence de plusieurs des personnalités interrogées pour « la mise en place, sous tutelle du CNES, d'une entité séparée (fondation ou association) », « un gage fort d'indépendance et de crédibilité auprès du public et des médias (référence aux problèmes de pollution : Tchernobyl, Erika, etc.) ». En revanche, « la quasi-totalité des intervenants rejette fermement l'hypothèse de confier la mission du SEPRA à la Défense Nationale, même s'ils reconnaissent tous qu'elle est concernée par le problème. Le motif principal est la difficulté insurmontable que cela créerait sur le plan de la communication, en raison de la gestion du secret par les militaires et, symétriquement, de la méfiance du public et des médias ».

Si l'établissement public assure qu'il « ne va pas renier son passé »²⁹, il semble en tout cas se dispenser de dresser un bilan des 27 années de recherche alors écoulées en se retranchant derrière l'inexistence juridique du SEPRA, un argument précédemment employé lors du « changement de statut » du GEPAN...

Le 1^{er} juillet 2005, un long chapitre de la « recherche officielle » sur les OVNI se clôt. Jean-Jacques Velasco est muté au service « Culture spatiale » du CNES. Il reprend à la rentrée de septembre la gestion des activités fusées et ballons, menées en partenariat avec l'association Planète Sciences. M. Velasco dément mollement avoir été écarté, une idée fondée « sur des bruits de couloirs », déclarant avoir plutôt « souhaité prendre du recul »³⁰. Concrètement, il serait « en charge de la communication »

de ce service, qui forme en particulier des jeunes aux sciences et techniques par l'expérimentation directe (construction de petites fusées expérimentales, lâcher de ballons stratosphériques, suivi de balises...). Ironie de l'histoire, M. Velasco va donc peut-être bientôt être lui-même à l'origine d'observations d'OVNI...

Notes du chapitre 3

¹ Lettre d'information du CNES annonçant la création du SEPRA, 25 novembre 1988.

² Plaquette d'information du SEPRA, Toulouse, CNES, avril 1992, p. 5. Disponible à l'adresse <http://www.cnes-geipan.fr/documents/sepra.pdf>.

³ D. Boy et G. Michelat, « Croyances aux parasciences : dimensions sociales et culturelles », *Revue française de sociologie*, vol. 27, 1986, pp. 175-204 ; D. Boy et G. Michelat, « Premiers résultats de l'enquête sur les croyances aux parasciences », dans *La pensée scientifique et les parasciences*, Albin Michel/Cité des Sciences et de l'Industrie, 1993, pp. 209-223.

⁴ Wiktor Stoczkowski, *Des hommes, des dieux et des extraterrestres : ethnologie d'une croyance moderne*, Flammarion, 1999, p. 24.

⁵ Gérard Lebat, *Présentation des repas ufologiques* [en ligne], 8 août 2006. Disponible à l'adresse http://www.ovni.info/IMG/article_PDF/article_282.pdf.

⁶ *OVNI Présence*, n° 52, décembre 1993, p. 15.

⁷ *Ibid.*, p. 23.

⁸ « Le directeur du SEPRA pense plausible l'idée selon laquelle des puissances aient pu établir des bases dans la ceinture d'astéroïdes, entre Mars et Jupiter. Qu'elles viennent régulièrement sur et autour de la Terre » (*L'Ardennais*, 7 octobre 1994).

⁹ Perry Petrakis, « Les ovnis au Parlement européen », *Phénomèna*, janvier-février 1994, p. 17.

¹⁰ « Contacts Chocs », Choc FM, 7 février 2006.

¹¹ *Audit du SEPRA : rapport final* (version préliminaire), commande n° 2/01/CNES/0051, 30 novembre 2001.

¹² COMETA, *Les OVNI et la défense : À quoi doit-on se préparer ?*, 1999, p. 7. Disponible à l'adresse <http://www.cnes-geipan.fr/documents/Cometa.pdf>.

¹³ COMETA, *op. cit.*, p. 66.

¹⁴ UFOCOM, *Tout ce que vous avez toujours voulu savoir sur les "Hors Série" de VSD et sur le Cometa* [en ligne], septembre 2000. Disponible à l'adresse http://www.ufocom.org/UfocomS/BT_0900.htm.

¹⁵ Jean-Pierre Petit, *GEIPAN : le CNES entame sa seconde période glaciaire* [en ligne], 30 mars 2006. Disponible à l'adresse http://www.ummo-files.com/JPP/ovni_science/GEIPAN.htm (lien mort : page consultée le 01.04.2006).

¹⁶ *Ovnis : l'évidence, op. cit.*

¹⁷ *Nord Eclair*, 9 février 1989.

¹⁸ *Toulouse Mag*, n° 9, juillet-août 2002.

¹⁹ *La Dépêche du Midi*, 20 février 2003.

²⁰ *Audit du SEPRA, op. cit.*

²¹ AFP, 25 juin 2004.

²² Marc Angee propose toutes les Notes Techniques et Notes d'Information produites par le GEPAN sur son site Internet personnel (<http://www.ldi5.com/ovni/sepra.php>). Il signale lui-même que « ces fichiers, propriétés du CNES, sont diffusés avec l'autorisation de M. Jean-Jacques Velasco. Dès que le GEIPAN disposera d'un site Internet opérationnel, conformément à l'accord entre le CNES et moi-même, ces fichiers y seront transférés définitivement. »

²³ *Le Figaro*, 20 novembre 2002.

²⁴ « Dans quelques années, je vais prendre ma retraite. Et j'aimerais faire avant un retour d'expérience suffisant, car j'estime que l'on ne peut pas mettre quelqu'un à ce poste par simple remplacement, dans la mesure où il y a une très grande expérience à léguer. C'est indispensable pour éviter les erreurs que j'ai moi-même commises au début. Quand on se trouve face à des témoins qui ont des intentions cachées, volontaires ou non – cela arrive parfois –, il faut pouvoir les déceler. Cela n'est pas facile si l'on n'a pas une certaine expérience des enquêtes sur le terrain » (*VSD Hors-Série Ovnis*, n° 6, novembre 2003, pp. 13-14).

²⁵ Daniel Bermond, « Une rumeur, ça prend ou pas, c'est une question de terrain... », *Lire*, novembre 2002.

²⁶ Grégory Gutierrez, *C'est officiel : le SEPRA n'existe plus !* [en ligne], 27 mai 2004. Disponible à l'adresse <http://ovniland.com/spip.php?article10>.

²⁷ *Ciel & Espace*, n° 409, juin 2004.

²⁸ AFP, 25 juin 2004.

²⁹ *Ibid.*

³⁰ *L'Union de Reims*, 16 octobre 2005. À la fin de son troisième ouvrage sur les OVNI, *Troubles dans le ciel*, J.-J. Velasco donne une version toute personnelle de son remplacement : « Certains ont avancé l'idée que j'avais été "débarqué" à cause de l'opinion que j'affiche sur le phénomène, comme l'a fait, sans me poser la question, la revue *Science et Avenir*. Rien n'est plus faux. La situation actuelle est plutôt le résultat de l'accumulation de choses... À propos de l'affaire du 5 novembre 1990 chacun voulait que la réponse, fournie par le service "officiel", concorde avec la sienne ! Cette affaire a pris de telles proportions que les limites ont été franchies par des personnes ou des groupes qui s'en sont pris à mon intégrité personnelle... J'ai été profondément choqué, ainsi que mon entourage, par les nombreux dérapages qu'elle provoqua. C'est

une des raisons pour laquelle j'ai décidé de quitter cette activité [...] » (Jean-Jacques Velasco et Nicolas Montigiani, *Troubles dans le ciel*, Paris : Presses du Châtelet, 2007).